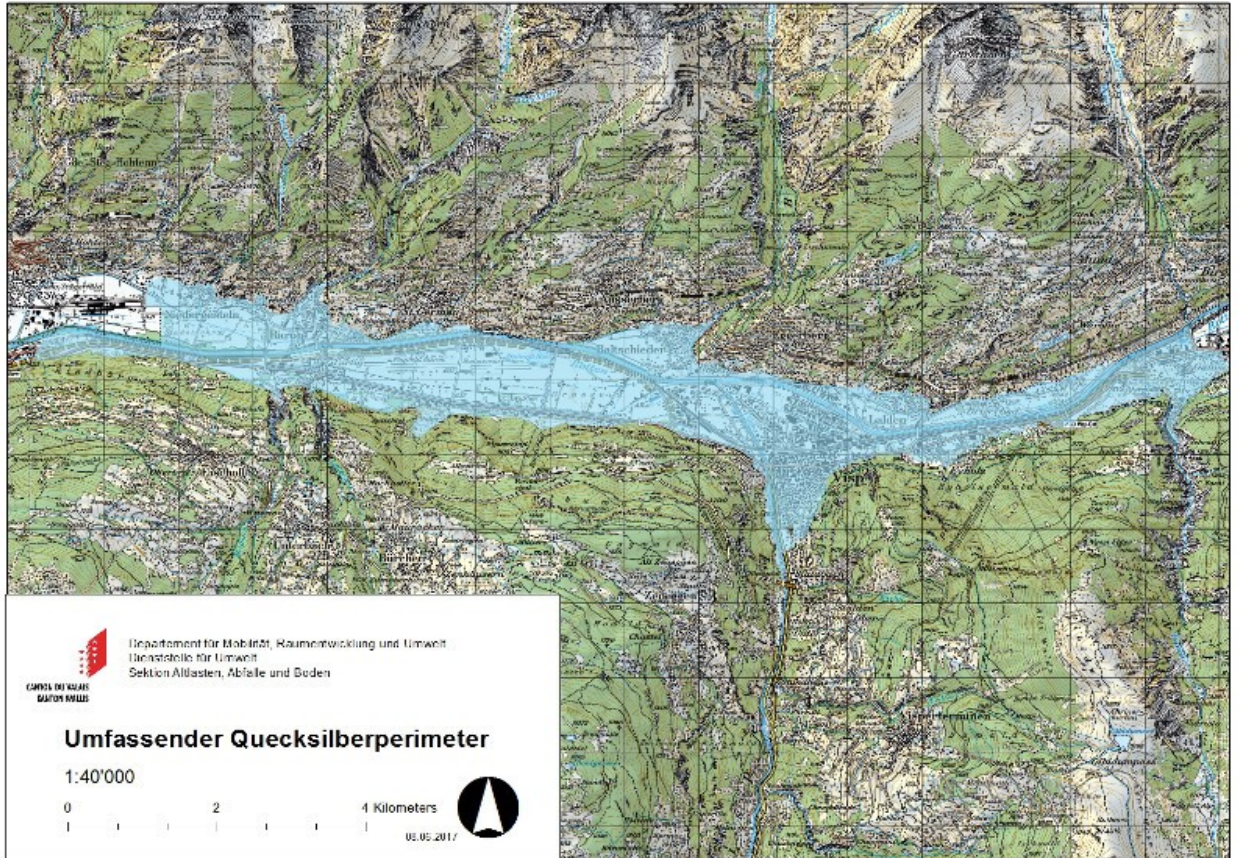




PERIMETRE DE MERCURE



Dans le périmètre global de mercure, une contamination du sol par le mercure ne peut pas être totalement exclue. Dans ce périmètre, il faut d'une part s'assurer, pour tous les projets de construction, qu'aucun matériau contaminé par du mercure ne soit mis en circulation, en procédant à des analyses du sol. D'autre part, la DUW a défini dans ce périmètre les surfaces publiques à usage sensible (p. ex. aires de jeux pour enfants et écoles) en collaboration avec les communes concernées et a demandé à Lonza AG d'analyser ces surfaces. Les premiers résultats ont été communiqués dans le [communiqué de presse](#) du 11.10.2018.

Vous trouverez [ici](#) des recommandations générales concernant les travaux au sol dans le périmètre de mercure (lien travaux de construction).

